

ANTI-CYP (2023-2024) : LUTTE CONTRE LE SOUCHET COMESTIBLE

= ANTICIPER, éviter une extension incontrôlée de la CYPéracée invasive (*Cyperus esculentus*) et rechercher des alternatives pour maintenir un développement de productions végétales en situation d'infestation et en bassin de production légumier normand



Souchet comestible (*Cyperus esculentus*)

- Cypéracée cultivée dans certains pays du monde pour l'alimentation
- Adventice vivace envahissante en France (notamment en Normandie sur la Côte Ouest)
- Infestation pouvant mener à l'abandon des parcelles légumières

La Région et l'Europe investissent dans les zones rurales



RÉGION
NORMANDIE



FREDON
NORMANDIE



UNION EUROPÉENNE
Fonds européen agricole pour
le développement rural
"L'Europe investit dans les
zones rurales"

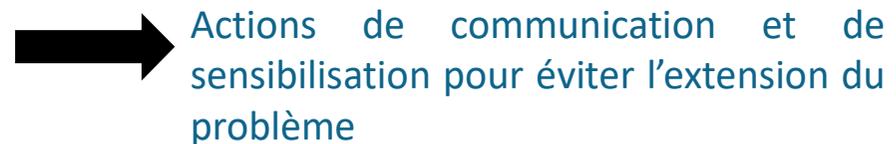
ANTI-CYP (2023-2024) : LUTTE CONTRE LE SOUCHET COMESTIBLE

5 actions :

- **Action 1 : Rechercher** des **alternatives** de productions végétales et de gestion du désherbage des cypéracées à évaluer en situation de parcelle infestée
- **Action 2 : Expérimenter** les **alternatives** de production et nouvelles méthodes de gestion des cypéracées
- **Action 3 : Evaluer** une nouvelle **machine d'extraction** optimisée pour l'usage
- **Action 4 : Prévenir**, gérer le risque de **propagation**
- **Action 5 : Animer, coordonner** le projet et **communiquer**



Essais en parcelles de producteurs



La Région et l'Europe investissent dans les zones rurales